

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024
PROCÈS VERBAL

Présents : Claude ARMBRUSTER, André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents excusés : Fabrice HALLER (procuration à Jérôme CONVERSET), Stéphane JANOT (procuration à Claude ARMBRUSTER)

Désignation d'un secrétaire

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h02.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024

Ni question ni remarque

POUR : 9

DELIBERATIONS

1 - 2024-5-1 : DM1 – BUDGET FORÊT

Des travaux ont dû être réalisés en urgence sur les parcelles 27r et 33r suite à la repousse rapide de la végétation. L'entreprise qui a réalisé les travaux a fait parvenir la facture de 11 846 € HT mais les crédits sont insuffisants.

Il est proposé de procéder à une augmentation des crédits à l'article 611/011 de 15 000 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D611 : Contrats de prestations de services		15 000 €
TOTAL D 011 : charges à caractère général		15 000 €
R7023 : Menus produits forestiers		15 000 €
TOTAL R70 : Prod. Services, domaine, ventes diverses		15 000 €

Ni question ni remarque

POUR : 9

2 - 2024-5-2 : CRÉATION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RÉSEAU DE CHALEUR -DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Lors de la séance du 25/01/2024 le conseil municipal a validé l'étude de faisabilité concernant le projet de rénovation de l'ancienne école et de la création de la chaufferie bois et du réseau de chaleur. Le Maire précise que pour la création de la chaufferie et du réseau de chaleur (152 200 € HT) une demande de subvention DSIL a été déposée mais il faut compléter la délibération 2024-1-2.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de l'Etat au titre de la DSIL 2024-2025
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DSIL 30 % :	45 660 €
Subvention fonds vert 30 % :	45 660 €
Autofinancement :	60 880 €

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Ni question ni remarque

POUR : 9

3 - 2024-5-3 : ÉPICERIE DU CHÂTEAU : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL, PLAN DE FINANCEMENT.

Le Maire explique que par la délibération 2024-4-4 du 18/07/2024, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de la salle pour tous à l'association l'Épicerie du château pour l'ouverture d'une épicerie participative et a autorisé le Maire à demander des subventions pour les travaux de mise aux normes du local.

Il convient de compléter cette délibération par le montant des travaux et le plan de financement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération pour un montant de 23 151.80 €
- **ADOPTE** le plan de financement comme suit :

Subvention de la Préfecture 50 % :	11 575.90 €
Autofinancement :	11 575.90 €

Ni question ni remarque

POUR : 9

4 - 2024-5-4 : TARIF DU STÈRE D'AFFOUAGE BORD DE ROUTE ET SUR PIED

Le Maire explique que la campagne d'affouage va débuter et qu'il convient de fixer les tarifs de l'affouage sur pied et bord de route à partir de janvier 2025. Les tarifs étaient les suivants : 40 € le stère bord de route et 8.80 € le stère sur pied.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs du stère d'affouage à partir du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- Affouage bord de route : 43 € TTC
- Affouage sur pied : 9 € TTC

Ni question ni remarque

POUR : 9

5 - 2024-5-5 : RÉVISION DES LOYERS

Le Maire explique que les loyers sont révisés tous les ans selon l'indice INSEE de révision des loyers. Ces dernières années avec l'inflation les révisions étaient conséquentes portant le montant des loyers des logements de la ferme et de la poste à un niveau élevé. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur un éventuel gel des loyers pour l'année 2025.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de geler les loyers des logements de la ferme et de la poste pour l'année 2025.

Ni question ni remarque

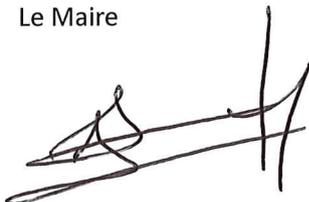
POUR : 9

QUESTIONS DIVERSES

- Avenant travaux lotissement : la réalisation d'un avenant au marché a été nécessaire pour pouvoir payer les travaux du lotissement.
- Mise à disposition de la grange : location ou mise à disposition pour 40 € par mois pour du stockage de matériel.
- Présentation du plan de la façade proposée par l'architecte pour la future mairie, elle sera bardée de bois issu de la forêt de la commune si le projet se concrétise.
- Travaux sur le « chemin blanc » : des travaux de rebouchage des trous sont nécessaires, il y aura de la terre à évacuer et des parties de fossés à curer pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.
- Chemin des corvées : des travaux vont être réalisés par l'AF : réfection du fossé et mise en place d'enrochement.
- Maison rue du pavé : la CCPV qui a la compétence est prévenue de la dangerosité de la maison et va faire le nécessaire.
- Les carcasses des véhicules situés 3 rue de Secenans ont été enlevés suite au courrier du maire aux propriétaires.

Fin de séance à 20h52

Le Maire



Le secrétaire

